

Décision n° D2019_026

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2018-208 du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Considérant que la parcelle départementale, cadastrée section A n°4 sise, rue Henri Barbusse sur la commune des Lilas est intégrée au projet de la base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts, projet mené en collaboration avec la région Île-de-France.

Considérant que la commune des Lilas a sollicité l'autorisation d'occuper 600 m² de ladite parcelle, afin d'installer huit ruches, gérées par l'association loi de 1901, « Le Rucher des Lilas », ce terrain constituant une aire de butinage idéale pour les abeilles en raison de sa diversité floristique,

Considérant que le Département peut répondre favorablement à cette demande, le projet de la base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts, n'étant pas concrétisé à ce jour,

décide



Envoyé en préfecture le 06/08/2019

Reçu en préfecture le 06/08/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190805-D2019_026-AR

- de conclure avec la commune des Lilas la convention d'occupation ~~précaire et révocable~~, dont projet ci-annexé, portant sur la mise à disposition à l'euro symbolique de 600 m² d'un terrain départemental cadastré section A n°4 sis, rue Henri Barbusse aux Lilas, afin d'y installer huit ruches gérées par l'association loi de 1901, « Le Rucher des Lilas ».

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 06/08/2019

Reçu en préfecture le 06/08/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190805-D2019_026-AR